



COMMUNE DE MEGEVETTE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 JUILLET 2018

AFFICHE le 25 juillet 2018 - N° D'ORDRE : 16/2018

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers :

En exercice : 13

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER.

Date de convocation : 5 juillet 2018

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CORBET Franck, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, ENTZMANN Isabelle, GAMBARINI Julien, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENT : BERGOEN Gérard

ABSENT EXCUSE : MANGIER Lionel, ayant donné procuration à MEYNET-CORDONNIER Max

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Josiane

ORDRE DU JOUR

1. PLU : avenant cabinet AXE
2. VIREMENT DE CREDITS
3. POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION : recrutement année scolaire 2018/2019
4. CDG 74 : convention relative au traitement des archives
5. CDG 74 : convention sur la médiation préalable obligatoire
6. BOIS ET FORETS : état d'assiette 2019
7. IRL : indemnité représentative de logement des instituteurs 2017
8. AUBERGE : fourniture et livraison de repas à partir de l'année scolaire 2018/2019 – modification de l'annexe 2 de la convention
9. ALPES DU LEMAN : dissolution définitive du syndicat
10. ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UN CHARGEUR
11. DEVIS
12. URBANISME
13. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERRET Josiane est désignée comme secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 JUIN 2018

Aucune remarque : le compte-rendu est approuvé.

1. PLU : AVENANT CABINET AXE

ABSENTS : MOLLIAT Jean-Baptiste, CORBET Franck

D37_2018

OBJET : PLU – AVENANT CABINET AXE

Monsieur le Maire :

- fait part aux membres du conseil municipal du contenu de la réunion concernant l'élaboration du PLU de la commune qui s'est déroulée le lundi 25 juin 2018, en présence des services de l'Etat (Chambre d'agriculture, DDT 74, SCOT Cœur du Faucigny) pour avoir leurs avis.
- informe que le projet de zone artisanale à proximité des équipements communaux a été présenté. Après un débat sur le caractère nuisant des activités qui pourraient être

accueillies, Madame GOUMON (DDT 74) estime que le secteur est en discontinuité de l'urbanisation et qu'il est nécessaire de produire une étude justifiant l'urbanisation en discontinuité avant l'arrêt du PLU. Cette étude doit recevoir l'aval de la Commission des Sites (CDNPS).

- donne lecture aux membres du conseil municipal d'un avenant du Cabinet AXE, pour l'établissement de cette étude d'un montant HT de 3 950,00 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 10 voix pour,*

- AUTORISE le Maire à signer ledit avenant du Cabinet AXE d'un montant HT de 3 500,00 €, devis renégocié.

2. VIREMENT DE CREDITS

Monsieur MOLLIAT Jean-Baptiste ayant rejoint la séance

ABSENT : CORBET Franck

D38_2018

OBJET : DECISION MODIFICATIVE/VIREMENT DE CREDIT- BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

- qu'il y a lieu d'alimenter le compte suivant du budget général, afin de payer les honoraires d'avocats, article budgétaire 6226

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 11 voix pour,*

- AUTORISE le virement de crédits ci-après:

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

022 : DEPENSES IMPREVUES

- 6 000,00 €

6226 : HONORAIRES

+ 6 000,00 €

3. POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION : RECRUTEMENT ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur CORBET Franck ayant rejoint la séance

D39_2018

OBJET : POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire :

- rappelle aux membres du conseil municipal sa décision du 27 juillet 2017 (n°D40_2017) acceptant le recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour la rentrée scolaire 2017/2018 à raison de 30,15/35^{ème}.
- explique au Conseil la nécessité de recruter un adjoint d'animation pour la rentrée scolaire 2018/2019.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 2 contre et 2 absents,*

- accepte le recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour la rentrée scolaire 2018/2019, à raison de 30,15/35^{ème}.
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités administratives pour un recrutement au 31 août 2018.

6. BOIS ET FORETS : ETAT D'ASSIETTE 2019

Intervention de M. COURTET, technicien ONF de la commune.

D40_2018

OBJET : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE MEGEVETTE - 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 12 voix pour :*

- approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté dans le tableau ci-annexé éventuellement amendé par vos soins,
- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins,
- précise, pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation,
- donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,
- autorise le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied,
- autorise l'ONF à procéder la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente, en cas de lot de faible valeur et en l'absence de dangerosité signalée par l'ONF,
- valide, pour les coupes inscrites et commercialisées en bois façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, que l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif ventes groupées conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier,
- désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, pour la délivrance de bois sur pied, des bois après façonnage conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :
 - Monsieur MEYNET-CORDONNIER Max
 - Monsieur CORBET Franck
 - Monsieur MOLLIAT Jean-Baptiste
 - Monsieur BEGAIN Nicolas
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, pour la délivrance de bois façonnés.

4. CDG 74 : CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT DES ARCHIVES

ABSENT EXCUSE : GAMBARINI Julien ayant donné procuration à ENTZMANN Isabelle, ayant quitté la séance à 20 heures 30.

D41_2018

OBJET : CONVENTION RECONDUCTIBLE DE MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE (CDG 74) AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire :

- donne lecture aux membres du conseil municipal d'une convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 au profit de la commune. Convention conclue pour la période allant de la date de signature de la présente jusqu'au 31 décembre (n+4), renouvelable par avenant express et par période de cinq ans, sauf disposition contraire.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 12 voix pour :*

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 au profit de la commune, annexée à la présente délibération

5. CDG 74 : CONVENTION SUR LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

ABSENT EXCUSE : GAMBARINI Julien ayant donné procuration à ENTZMANN Isabelle, ayant quitté la séance à 20 heures 30.

D42_2018

OBJET : CDG 74 : CONVENTION SUR LA MEDIATION PREALABLE

OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire :

- donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier du Président du CDG 74 informant la collectivité que le CDG 74 s'est porté volontaire pour expérimenter la médiation préalable obligatoire sur une durée de quatre ans maximum. La médiation permet, en cas de litige concernant notamment les différents éléments touchant à la situation personnelle des fonctionnaires territoriaux, de parvenir à un accord entre les deux parties (agent et administration), en vue d'une résolution à l'amiable.
- donne lecture également d'un courrier du Président du tribunal administratif de Grenoble, expliquant que les quatre départements du ressort de ce tribunal ont été retenus pour participer à cette expérimentation.
- demande à l'assemblée de se prononcer pour pouvoir bénéficier de ce service.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 12 voix pour :
 - décide de ne pas vouloir bénéficier de ce service.

7. IRL : INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2017

ABSENT EXCUSE : GAMBARINI Julien ayant donné procuration à ENTZMANN Isabelle, ayant quitté la séance à 20 heures 30.

D43_2018

OBJET : IRL : INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2017

Après avoir pris connaissance de la circulaire préfectorale du 28 mai 2018 fixant le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 12 voix pour :

- valide ladite circulaire préfectorale fixant le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2017.

8.AUBERGE : FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 – MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 DE LA CONVENTION

ABSENT EXCUSE : GAMBARINI Julien ayant donné procuration à ENTZMANN Isabelle, ayant quitté la séance à 20 heures 30.

D44_2018

OBJET : AUBERGE : FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 – MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil :

- la convention administrative d'occupation précaire du 16 décembre 2011 entre la Commune et l'auberge communale de Mégevette, représentée par Monsieur BERTAUX David,
- l'annexe 2 de ladite convention concernant la fourniture et la livraison de repas auprès du restaurant scolaire modifiée le 27 novembre 2015,
- l'article 9 de l'annexe énoncée ci-dessus, concernant les conditions financières, à savoir : 4,36 € HT par repas préparé et livré,

Il donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur BERTAUX David concernant l'augmentation du prix de sa prestation à partir de l'année scolaire 2018/2019, à raison de 4,45 € HT par repas préparé et livré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 12 voix pour :

- ACCEPTE le prix de la prestation : repas préparé et livré à 4,45 € HT.
- CHARGE Monsieur le Maire de modifier l'annexe 2 de ladite convention entre la Commune et l'auberge communale de Mégevette, représentée par Monsieur BERTAUX David pour la fourniture et la livraison de repas auprès du restaurant scolaire à partir de l'année scolaire 2018/2019.

9. ALPES DU LEMAN : DISSOLUTION DEFINITIVE DU SYNDICAT

ABSENT EXCUSE : GAMBARINI Julien ayant donné procuration à ENTZMANN

Isabelle, ayant quitté la séance à 20 heures 30.

D45_2018

OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN ET REPARTITION DES RESULTATS COMPTABLES ET DE L'ACTIF ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES.

CONTEXTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-33, L.5211-25-1 et L.5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-2385 portant création du Syndicat des Alpes du Léman ;

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

Vu la délibération n° 2018/03 du Conseil Syndical du des Alpes du Léman en date du 27 juin 2018 demandant sa dissolution et fixant les conditions de sa liquidation,

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 12 voix pour :

DONNE de son accord sur le principe de la dissolution du Syndicat des Alpes du Léman.

ACCEPTE les conditions de liquidation du syndicat telles que précisées en annexe de la présente délibération,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie l'arrêté de dissolution du syndicat.

10. ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UN CHARGEUR

ABSENT EXCUSE : GAMBARINI Julien ayant donné procuration à ENTZMANN

Isabelle, ayant quitté la séance à 20 heures 30.

D46_2018

OBJET : ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal du montant voté au budget primitif de l'année 2018 pour l'achat d'un tracteur, financé par un emprunt auprès du crédit agricole des Savoie.

Il donne lecture au conseil de plusieurs devis s'y référant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 9 voix pour :

- décide l'achat d'un tracteur Massey Ferguson.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise PONCET d'un montant HT de 78 880 €.

ABSENT EXCUSE : GAMBARINI Julien ayant donné procuration à ENTZMANN

Isabelle, ayant quitté la séance à 20 heures 30.

D47_2018

OBJET : ACHAT D'UN CHARGEUR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal du montant voté au budget primitif de l'année 2018 pour l'achat d'un chargeur, financé par un emprunt auprès du crédit agricole des Savoie.

Il donne lecture au conseil de plusieurs devis s'y référant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 9 voix pour :

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise PONCET d'un montant HT de 12 300 €, pour l'achat d'un chargeur.

11. DEVIS

ABSENT EXCUSE : GAMBARINI Julien ayant donné procuration à ENTZMANN

Isabelle, ayant quitté la séance à 20 heures 30.

D48_2018

OBJET : DEVIS – PORTE ASCENSEUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un devis de MEYNET METAL pour la fourniture et la pose d'une porte ascenseur à l'école d'un montant HT de 3 665,40 €.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 12 voix pour :*

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de MEYNET METAL pour la fourniture et la pose d'une porte ascenseur à l'école d'un montant HT de 3 665,40 €.

ARPEMENT'ALP : projet d'aménagement du cimetière – plan topographique d'un montant HT de 900,00 € : cette décision est reportée à une prochaine réunion de conseil municipal.

AGENCE AKENES : aménagement d'un jardin du souvenir : mission de maîtrise d'œuvre : cette décision est reportée à une prochaine réunion de conseil municipal.

MUR DU PRESBYTERE : les membres du conseil municipal charge Monsieur le Maire de renégocier les devis avant une prochaine réunion de la commission bâtiments.

12. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	demandeur	terrain	commentaires	Accordé le	Refusé le
PC 18 C0001	05/05/ 2018	Mme.BELRHAZI	Le Becqu C 1895 C 562	En cours		
PC 18 C002	25/05/ 2018	Mme CABUIS Ginette	Route de Lémy D 2023	En cours		
PC 17 0006 M01	08/06/ 2018	M. et Mme MAROTEAUX	Les Grangets B 1724	Modification de la hauteur de la dalle	09/07/ 2018	
PC 18 C0003	20/06/ 2018	M. GOLAB Arnaud	545, Route du col de Jambaz D 3096	Transformation du garage en habitation. En cours		
DP 18 C0005	12/04/ 2018	M. PASQUIER Cyril	37, Montée de l'Angard A 694 695 696	Façades + Réaménagement	07/07/ 2018	
DP 18 C0006	16/04/ 2018	M. POIRRIER- ARTUSIO	837, Route de la vallée du Risse D 3190	En cours		
DP 18 C0007	14/05/ 2018	M. CREMER Christian	La Torche C 714	Bardage+ ouvertures Demande de Pièces Complémentaire le 30/05/2018 Pièces complémentaires reçues le 06/07/2018		
DP 18 C0008	26/05/ 2018	M. CELLIER Kilian	768, Route de Dorjon A 642 et 1032	Création d'ouvertures	25/06/ 2018	
DP 18 C0009	01/06/ 2018	M. VERRONS David	224, Route du Nanteret B 1208	Création d'une fenêtre	04/07/ 2018	
DP 18 C0010	25/06/ 2018	M. MOUGEL Geoffrey	499, Chemin des Fornets C 633	En cours		

13. DIVERS

- intervention de l'entreprise COLAS les 15 derniers jours de juillet.
- exposition à la crypte.
- un point est fait sur l'arrêt de bus à Chauméty.

PROCHAINE REUNIONDU CONSEIL MUNICIPAL

- Jeudi 13 septembre 2018 à 19h30

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*

Séance levée à 22 heures 45